



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2019-05

Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2018 du budget général

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	6		
Suffrages exprimés	29		

L'an 2019, le 2 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Sallebœuf, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation **27/III/2019**
 Date d'affichage **27/III/2019**

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marc AVINEN**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Frédéric COUSSO
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		Maryse AUBIN
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLFS	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEIL

Affiché, le **05 AVR. 2019**



N° 2019-05 Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2018 du budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique :

Considérant les travaux de la commission compétente
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire, élargi aux maires, en date du 26 mars 2019

Rapport de synthèse :

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M PATIES, receveur intercommunal de Cenon, pour l'année 2018 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur intercommunal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par le Président ;

Après avoir entendu l'exposé du receveur principal de la Trésorerie de Cenon ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le compte de gestion 2018 du budget général

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 2 avril 2019

Le Président

Pour extrait conforme





JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature

2019_05

DELIBERATION_PORTANT_ADOPTION_DU_COMPTE_DE_GE STION_2018_DU_BUDGET_GENERAL



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	04/04/2019	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	04/04/2019	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident